

17 février 2009

09.324

Question Philippe Gnaegi**Parc d'éoliennes**

Un projet évalué à 100 millions de francs a été présenté au canton de Neuchâtel pour construire un parc d'éoliennes. Le groupe industriel qui est prêt à investir cette somme s'impatiente des lenteurs administratives du canton qui tarde à lui répondre. Ce groupe est prêt à aller installer son projet dans un autre canton.

Que fait le Conseil d'Etat pour répondre à ce groupe industriel qui s'impatiente devant la lenteur des procédures? Sommes-nous prêts aujourd'hui, alors que la récession s'annonce sévère, à nous priver d'un tel investissement à des fins écologiques?

Cosignataires: J.-B. Wälti, F. Monnier, J.-C. Baudoin, S. Robert, A. Obrist, Ch. Imhof, R. Comte, C. Darcey, C. Guinand, J.-L. Jordan, N. Stauffer et Ph. Bauer.